

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette - Contrat
départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport présente le programme de travaux envisagé par la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport. Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat.

Les opérations envisagées pour la tranche 2019 de ce contrat sont les suivantes :

- AMENAGEMENT DE LA ZONE ECONOMIQUE NORD A ARLES

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement des zones d'activités, et afin de soutenir l'activité économique locale, la communauté d'agglomération poursuit plusieurs opérations sur les zones économiques de son territoire.

La zone nord constitue la principale zone d'activité de la commune d'Arles. Elle réunit sur 90 hectares plus d'une centaine d'entreprises regroupant deux mille salariés. Tous les types d'activités sont présents : agro-alimentaire, chaudronnerie lourde, ingénierie informatique, BTP, industrie, artisanat, commerces de gros.

Pour la tranche 2019, les travaux vont concerner l'aménagement de la zone artisanale du « Fer à Cheval ».

Le programme d'aménagement, prévu de 2017 à 2019, est estimé à 1.060.000 € HT, dont 400.000 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 636.000 € dont 240.000 € pour la tranche 2019.

- AMENAGEMENT DES ZONES ECONOMIQUES A SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Les travaux de la tranche 2019 vont concerner la zone d'activité de la Thominière. Situé à l'est de la RD 24 au sud de la RN 113, ce pôle logistique contribue au renforcement des zones d'activité Ecopôle et Bois de Leuze sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Les 70 000 m² de bâtiments envisagés seront desservis depuis la RD 24 par un accès direct depuis le carrefour giratoire réalisé par le Conseil départemental en 2009. La réalisation de cette zone logistique devrait générer la création de près de 200 emplois.

Les travaux réalisés seront essentiellement liés aux réseaux humides (eau potable, assainissement, et eau brute pour la défense incendie).

Le programme d'aménagement des zones économiques à Saint-Martin-de-Crau, prévu de 2017 à 2019, est estimé à 1.415.833 € HT, dont 500.000 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 849.500 € dont 300.000 € pour la tranche 2019.

- REQUALIFICATION DE LA ZONE ECONOMIQUE DU ROUBIAN A TARASCON (PHASE 2)

La zone d'activité du Roubian, sur la commune de Tarascon, pose un certain nombre de problématiques : mixité des usages commerciaux/industriels, implantation dans un paysage agricole, absence de qualification de l'espace urbain, contrainte hydrographique, développement et mutation de la zone d'activité. Après avoir sollicité le CAUE pour une réflexion sur la restructuration du site, ACCM a engagé un vaste programme de travaux qui doit permettre de redonner une vision d'ensemble des 90 hectares que compte la zone économique.

La phase 2 de l'opération concernera l'ensemble des réseaux hydrauliques (AEP, EU, EP, station de relevage, bassin de rétention) sur le secteur de la rue des Artisans et rue du Pressoir et garantira une cohérence de liaison avec la phase 1 déjà réalisée. Les travaux appliqueront des méthodes innovantes en matière d'impact environnemental et intégreront le projet de voie verte porté par le Département.

Le coût de l'opération, prévue de 2018 à 2019, est estimé à 1.500.000 € HT, dont 750.000 € HT au titre de la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 900.000 € dont 450.000 € pour la tranche 2019.

- AMENAGEMENT DE POINTS D'ACCES AUX PARCELLES DE LA ZONE ECONOMIQUE DU ROUBIAN A TARASCON

Parallèlement au projet global de requalification de la zone économique du Roubian, ACCM souhaite aménager les accès à deux parcelles du site. Les travaux consistent à créer les accès entrant et sortant et à viabiliser les parcelles situées au sud de la zone, afin d'accueillir de nouvelles entreprises et ainsi développer l'impact économique de la zone.

Le coût des travaux d'aménagement, prévus sur la tranche 2019, est estimé à 100.000 € HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 60.000 € pour la tranche 2019.

- INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE BATIMENT DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DES SERVICES TECHNIQUES D'ACCM

La communauté d'agglomération a fait l'acquisition d'un ensemble foncier dans le parc d'activité du Grand Rhône pour y installer sa direction de l'aménagement et ses services techniques. Cette opération a fait l'objet d'une subvention départementale dans le cadre de la tranche 2017 du présent contrat.

Les travaux d'aménagement du bâtiment prévoient une performance énergétique supérieure à la norme en vigueur afin de tendre vers un bâtiment à énergie positive (BEPOS), conformément à la future réglementation thermique RT 2020.

Dans ce cadre, ACCM a engagé une étude de faisabilité en vue d'installer un parc photovoltaïque sur le site. Les objectifs d'ACCM sont multiples et les études à venir permettront de choisir le meilleur compromis entre les contraintes techniques, les coûts et les retours d'investissement.

L'opération prévue sur la tranche 2019, est estimée à 433.333 € HT. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 260.000 € pour la tranche 2019.

- AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la communauté d'agglomération s'engage à répondre aux besoins de populations spécifiques. La création d'une aire d'accueil de 20 à 25 places est prévue sur la commune de Saint-Martin-de-Crau sur un emplacement réservé de 4 000 m², entre la RD24 et la roubine de la Chapelette. L'accès à l'aire d'accueil se fera par la RD 24 et l'entrée du site sera sécurisée. Les emplacements, d'une surface de 180 m² minimum, permettront d'accueillir les caravanes et les véhicules d'un même groupe familial et seront délimités par des espaces végétalisés. Un bâtiment abritera l'accueil des résidents, les services administratifs, le bureau du gestionnaire, un espace destiné à l'information médico-sociale (CCAS, consultations maternelles et infantiles).

Le projet sera conçu dans le souci de proposer des conditions de vie agréables à ses occupants et favorisera son insertion dans le paysage ainsi que dans le secteur urbain proche.

Le montant du projet, prévu de 2018 à 2019, est estimé à 1.000.000 €HT dont 900.000 €HT au titre de la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 600.000 € dont 540.000 € pour la tranche 2019.

- TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE

La communauté d'agglomération poursuit son programme triennal de réfection, d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de son territoire.

Pour la tranche 2019 les travaux vont concerner : Saintes-Maries-de-la-Mer : extension du réseau sur la RD 570 entre le Paty (Arles) et le Château d'Avignon (Saintes-Maries-de-la-Mer).

Le coût global des travaux, prévus de 2018 à 2019, est estimé à 426.000 €HT, dont 376.000 €HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 255.600 € dont 225.600 € pour la tranche 2019.

- TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

La communauté d'agglomération poursuit son programme triennal de réfection, d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement sur les communes de son territoire.

Pour la tranche 2019, les travaux vont concerner :

- Arles : extension du réseau d'assainissement quartier Gimeaux – Tête de Camargue ;
- Tarascon : renouvellement des réseaux rue de la Révolution.

Le coût global des travaux, prévus de 2017 à 2019, est estimé à 2.666.664 €HT dont 608.333 €HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.599.998 € dont 364.999 € pour la tranche 2019, selon le détail mentionné en annexe 1.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 4.067.666 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2.440.599 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n° 132 du 31 mars 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL